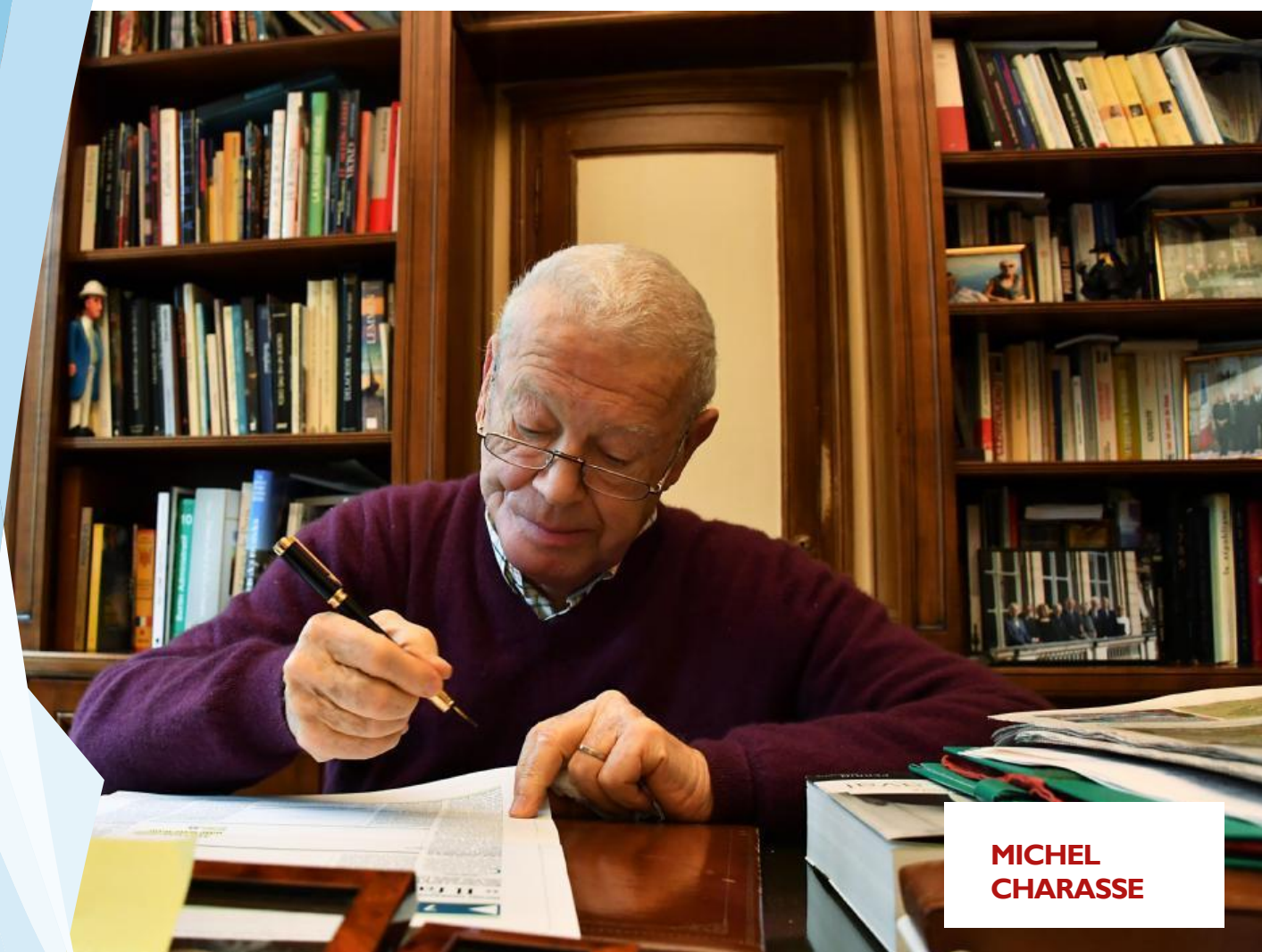




L'ETAT ET LA CORSE

Dîner-débat avec
Michel CHARASSE
Ancien ministre du Budget
Sénateur



**MICHEL
CHARASSE**

PARCOURS

Michel Charasse, né le 8 juillet 1941 à Chamalières (Puy-de-Dôme), est un homme politique français.

Sénateur pour le Puy-de-Dôme de 1981 à 1988, il est ministre du Budget entre 1988 et 1992. Réélu au Sénat en 1992, il est exclu du Parti socialiste en 2008. Il est membre du Conseil constitutionnel de 2010 à 2019.

Fils d'un employé de l'imprimerie de la Banque de France, licencié en droit et diplômé de l'IEP de Paris, membre de la Conférence Olivaint, il adhère à la SFIO en 1962. Attaché d'administration centrale (1965-1976), attaché principal (1976) au ministère de l'Économie et des Finances, en service détaché auprès de la communauté urbaine de Lille (1973-1978). Il est également secrétaire général adjoint du groupe de la FGDS, puis secrétaire général du groupe socialiste à l'Assemblée nationale de 1967 à 1981. Il est élu maire de Puy-Guillaume en 1977. En 1981, après l'élection à la présidence de la République de François Mitterrand, il devient sénateur pour le Puy-de-Dôme en remplacement de Roger Quilliot, nommé ministre. Michel Charasse rejoint alors l'Élysée avec le titre de conseiller, cumulant cette activité avec celles de parlementaire et de maire.



LES ETAPES CLES DE SON PARCOURS

En juin 1988, il est nommé ministre délégué auprès du ministre d'État, ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, chargé du Budget, dans le gouvernement Michel Rocard II, poste qu'il conserve sous le gouvernement Édith Cresson. Il rétablit l'impôt sur les grandes fortunes (IGF), aujourd'hui impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Le 2 avril 1992, il devient ministre du Budget du gouvernement Pierre Bérégovoy.

Réélu sénateur aux élections de 1992, il quitte le gouvernement et redevient conseiller du président Mitterrand.

Par conviction anticléricale, Michel Charasse refuse d'entrer dans une église. Ainsi, aux obsèques de François Mitterrand le 11 janvier 1996, il reste à l'extérieur de l'église de Jarnac, tenant en laisse la chienne de Mitterrand, Baltique.

Questeur du Sénat de 2001 à 2004, vice-président de l'Institut François-Mitterrand, il se veut un « gardien » du « temple mitterrandien ».

Après l'élection présidentielle de 2002, il apporte son soutien à la réforme Fillon sur le régime des retraites en affirmant que le PS avait préparé une réforme comparable au cas où Lionel Jospin aurait été élu.

Lors de l'entre-deux-tours de l'élection présidentielle de 2007, il crée la surprise en recevant chaleureusement, dans sa mairie, le candidat UMP Nicolas Sarkozy. Le 15 avril 2008, Michel Charasse est suspendu du Parti socialiste sur décision du bureau national, pour avoir soutenu un candidat dissident à la présidence du conseil général du Puy-de-Dôme.

Le 28 mai, après avoir refusé un ultime compromis que leur proposait le bureau national, Michel Charasse et dix-sept conseillers généraux du Puy-de-Dôme sont exclus du PS. Le sénateur trouve alors refuge au groupe du RDSE, bien que ce groupe soit l'auteur de l'amendement de l'article 89 de la loi n° 2004-809 favorisant l'école privée. En 2009, Michel Charasse apporte son soutien à la défense et la reconnaissance de la langue auvergnate.

Le 24 février 2010, Michel Charasse est proposé comme membre du Conseil constitutionnel par le Président de la République française, Nicolas Sarkozy. Il prend ses fonctions le 12 mars suivant. Jacques Mézard lui succède en 2019.



1988

1992

**Ministre du
Budget**



**STRATEGIES
FRANCAISES**

Club de réflexion

LE CLUB STRATEGIES FRANCAISES

LE CLUB *stratégies françaises*

Le club de réflexion STRATEGIES FRANCAISES, fondé en 1997, cherche à rapprocher la République des citoyens, c'est-à-dire faciliter l'appropriation des sujets de société par les citoyens à l'occasion de rencontres et débats avec les acteurs et les penseurs de notre temps.

L'ambition d'un tel projet s'appuie notamment sur :

- Le choix de recevoir, de dialoguer, de confronter ses idées avec toutes les tendances de la vie politique française voire internationale, sans esprit partisan,
- La passion pour le destin de la France, dans le monde, dans l'Histoire, dans une perspective d'avenir,
- Le goût pour les rencontres inédites et l'échange de convictions.

Ces "stratégies françaises" sont celles des femmes et des hommes que nous rencontrons au fil des dîners-débats, des stratégies tournées vers le monde, vers la transformation de notre société et vers une meilleure vision de notre histoire et de notre avenir.

Le club stratégies françaises est dirigé et animé par Xavier Fos.



Xavier Fos

président de *stratégies françaises*



Réformes



Mondialisation



Questions
de société




Histoire

DES DEBATS ET DES RENCONTRES AUTOUR DE 4 THEMES

COMPRENDRE ET METTRE EN PERSPECTIVE LES STRATEGIES FRANCAISES

Depuis 1997, le club de réflexion *stratégies françaises* cherche à comprendre les voies et possibles de la politique française et de ses influences culturelles.

- ❖ **Réformes** : comprendre les enjeux, analyser les stratégies, décrypter les possibles.
- ❖ **Mondialisation** : face à son mouvement, analyser les évolutions et les conséquences, pour anticiper.
- ❖ **Questions de société** : analyser les débats qui animent la société et la transforment.
- ❖ **Histoire** : analyser à travers l'Histoire les stratégies individuelles ou collectives, pour comprendre.



LES THEMES DE LA RENCONTRE AVEC MICHEL CHARASSE



**STRATEGIES
FRANCAISES**

Club de réflexion

LE MONDE / VENDREDI 12 DÉCEMBRE 1997 / 15

Le Sénat suspend les poursuites judiciaires contre Michel Charasse

Seuls les centristes se sont abstenus

MICHEL CHARASSE ne cachait pas sa satisfaction, mercredi 10 décembre, à la buvette du Palais du Luxembourg, alors que les sénateurs venaient de voter une suspension des poursuites le concernant, jusqu'à la fin de la session parlementaire.

Au terme de la proposition de résolution, présentée par M. Charasse lui-même et votée par tous les groupes du Sénat, à l'exception de celui des centristes, le sénateur socialiste du Puy-de-Dôme n'aura plus, jusqu'à la fin de la session parlementaire, le 30 juin 1998, à répondre aux convocations de Laurence Vichnievski, juge d'instruction à Paris. Celle-ci souhaite depuis un an l'interroger comme témoin dans son enquête sur le financement du PCF. De même est gelée jusqu'à cette date la procédure d'appel devant la chambre d'accusation de Paris d'une condamnation de l'ancien conseiller de François Mitterrand à 10 000 francs d'amende infligée par la juge pour n'avoir pas répondu à ses diverses convocations (*Le Monde* des 12 et 13 octobre). Le Sénat s'est appuyé sur l'article 26 de la Constitution selon lequel « la poursuite d'un membre du Parlement [est] suspendue pour la durée de la session si l'Assemblée dont il fait partie le requiert ».

Pour Patrice Gélard (RPR, Seine-Maritime), rapporteur du texte, « nous sommes bien en présence d'un harcèlement de parlementaires ». Pour lui, les convocations de la juge ont provoqué une « gêne dans l'exercice du mandat » du sénateur. Pierre Fauchon (UC-UDF, Loir-et-Cher) n'est pas d'accord. A mots couverts il reproche au rapporteur d'avoir accepté trop « fidèlement » les arguments de M. Charasse. Il estime que les convocations ne peuvent être assimilées à des poursuites et que la suite de la procédure d'appel ne peut constituer une « gêne » puisque l'intéressé n'est pas obligé de se rendre aux audiences de la chambre d'accusation.

Au contraire, Michel Dreyfus-

Schmidt (PS, Belfort) a soulevé le caractère « vexatoire et abusif » de la poursuite de son collègue. Il a, en effet, affirmé que la convocation de M. Charasse est « contraire à la séparation des pouvoirs » puisque c'est en tant qu'ancien ministre du budget (1988-1992) que la juge d'instruction désirait, selon lui, entendre le sénateur du Puy-de-Dôme. Or à ce titre, seule la Cour de justice de la République est compétente, a affirmé le porte-parole du groupe socialiste selon qui « lorsqu'il n'y a ni crime ni délit, le pouvoir exécutif n'a de comptes à rendre qu'au pouvoir législatif ».

« LA DÉMOCRATIE MISE EN PÉRIL »

Michel Charasse est ensuite monté à la tribune pour démontrer comment, à ses yeux, en refusant d'aller témoigner sur son action de ministre, il avait voulu éviter que se mette en place « un processus de contrôle des ministres par les juges ». A défaut, « le garde des sceaux devrait tôt ou tard rendre compte à des juges, puis le président de la République, les membres du Conseil constitutionnel, du CSA, ... », a plaidé le sénateur socialiste devant un hémicycle perplexe. « Les juges ont besoin de donner des gens en pâture à l'opinion publique », s'est-il écrié en concluant : « Ce n'est pas pour ces misérables 10 000 francs que je me bats, mais parce que la République est menacée, la démocratie mise en péril par la clameur publique attisée par les juges. [...] N'acceptez jamais qu'un juge se prononce sur vos choix politiques. » Sur cette envolée, il a quitté théâtralement l'hémicycle afin de laisser voter ses collègues.

M. Fauchon a appelé son groupe à ne pas participer au vote. Des sénateurs centristes ont fait remarquer la présence inhabituelle dans l'hémicycle de Charles Pasqua, qui a refusé à plusieurs reprises, arguant des mêmes raisons que M. Charasse, de se rendre à des convocations du juge Halphen.

Fabien Roland-Lévy

STRATEGIES FRANCAISES

LA CORSE - CHARASSE.

1

Lors du Premier septennat de F. Mitterrand, il est en charge du dossier Corse.

Voyage officiel de F. Mitterrand en 1983.

→ situation désastreuse, il nomme Charasse

Jusqu'en 1986, Charasse rend compte tous les 15 jours de ses progrès.

PREFET DE REGION : PAUL BERNARD.

Ils instituent un Préfet de Police

spécifique : Le Commissaire BROUSSARD

Charasse : « j'ai donné, au nom du Président, et avec son accord exprès, des instructions strictes aux préfets pour qu'ils démettent d'office certains maires soupçonnés d'irrégularités. Du jamais vu en Corse !

Hélas, cette action énergique n'a pas duré, et l'alternance de 1986 a tout détruit. Le préfet BROUSSARD a quitté son poste.

Charles PASQUA nommé Comme PREFET de REGION à AJACCIO M. GARS, l'ancien procureur général de BASTIA dont nous étions débarrassés à Rouen. Mais au bout d'un an, il est obligé de s'en débarrasser tant la situation s'est dégradée.

STRATEGIES FRANCAISES

En 1988, retour de la Gauche au pouvoir. ^{12.}
" En accord avec le Président, j'ai repris
l'action de moralisation politique, mais surtout
dans le cadre de mes responsabilités au
ministère du Budget. Chaque fois que
nous relevions des affaires irrégulières,
le Parquet était saisi. Le ministre de
la Justice, HENRI NALLET, avait désigné
un nouveau PROCUREUR GÉNÉRAL à Bastia,
Monsieur NADAL. Scrupuleux et courageux
mais jusqu'au jour où le président de
droite du Conseil général de HAUTE - CORSE,
président de la Chambre de Commerce
de Bastia a été concerné par les
fraudes fiscales. Les juges locaux
n' instruisent pas.

Devant ce comportement inadmissible
des juges locaux, j'ai demandé à la
COUR de CASSATION de dessaisir BASTIA.
La haute juridiction a désigné un
juge parisien et le dossier a été
transféré dans la capitale. Mais à
nouveau, plus rien !

STRATEGIES FRANCAISES

LA CORSE - CHARASSE.

3.

Pendant la grève "contre la vie chère" en Corse, Charasse doit passer "par-dessus" les préfets car ceux-ci ne veulent pas se mouiller.

Article du Figaro du 1er Mars 1998.

Trois semaines après l'assassinat du préfet ERIGNAC.

L'Etat mène une politique de fermeté depuis l'attentat contre la mairie de Bordeaux (Alain JUPPÉ).

Malheureusement Alain JUPPÉ a assorti sa politique de la création d'une zone franche.

Le président du conseil général de Haute-Corse - NATALI - convaincu de fraude fiscale n'a même pas été frappé d'inéligibilité → il sera peut-être sénateur à l'automne !

Charasse a rencontré récemment le ministre de l'Intérieur, Jean-Pierre Chevènement pour lui proposer qu'il y ait à Matignon, un coordonnateur de la politique CORSE, qui surveille tous les ministères.

STRATEGIES FRANCAISES

“ Il faut multiplier les contrôles fiscaux ^{4.}
de sociétés mafieuses, sans oublier celles
liées aux mouvements terroristes qui sont
connues et archi-connues, par des équipes
spéciales venues de PARIS. Je suis sûr
qu'en faisant parler ces contribuables ou
leur comptabilité, on retrouverait vite les
assassins du préfet ERIGNAC. Il faut taper
à la caisse. ”

Successor du préfet Claude ERIGNAC,
BERNARD BONNET m'a qu'une mission:
rétablir les lois de la République.

40.000 personnes ont défilé mercredi 11 février 98
à Ajaccio et Bastia pour témoigner de leur
tristesse et de leur révolte après l'assassinat
du préfet ERIGNAC.

Depuis 6 ans, 140 hommes sont morts
dans l'une de ces embuscades où un tireur
furtif vous abat d'une balle dans le dos.

STRATEGIES FRANCAISES

(5)
A une époque récente, sous CHARLES PASQUA, FRANÇOIS SANTONI, le patron du FLNC - Canal historique, en fin en prison, avait ses entrées au ministère de l'Intérieur.



Bernard Bonnet, le nouveau préfet de la région Corse, n'est pas un inconnu dans l'île : de janvier 1991 à octobre 1992, il y a déjà exercé les fonctions de préfet délégué à la sécurité.

72

Parmi les problèmes "mafieux" qui pourraient être à la source de explications de l'assassinat du préfet Eriguac :

- l'impossible vente de la citadelle de BONIFACIO
- les investissements suspects de l'île de CAVALLLO.

LA VIE POLITIQUE

SAMEDI
28 FÉVRIER
DIMANCHE
1^{er} MARS 1998

Trois semaines après l'assassinat du préfet Erignac

Michel Charasse : « Il faut taper à la caisse »

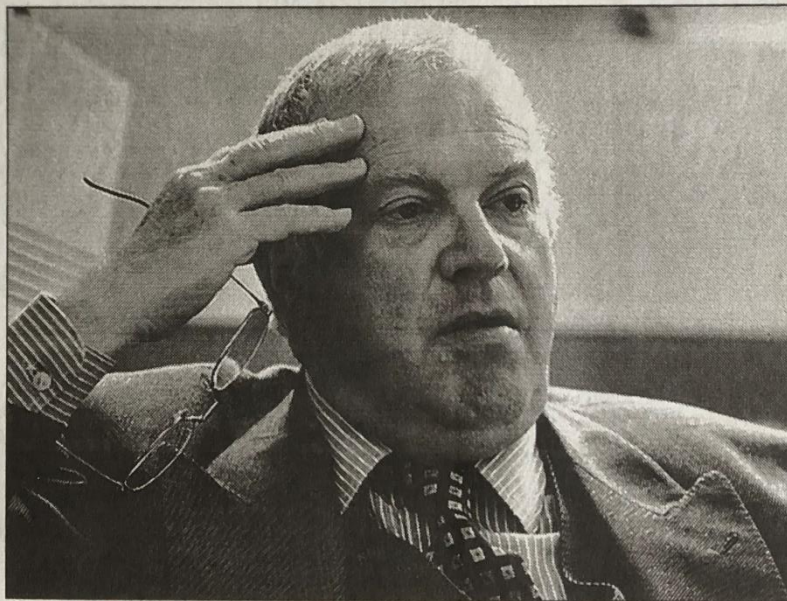
L'ancien ministre socialiste du Budget qui avait réclamé « l'état d'urgence » en Corse propose aujourd'hui sept mesures « impitoyables »

On connaît le franc-parler de Michel Charasse. Aujourd'hui, c'est la Corse qui provoque la colère du sénateur socialiste du Puy-de-Dôme. Il la connaît bien puisqu'il est corse par sa mère et que François Mitterrand à deux reprises lui confia le dossier de l'île. Pour y rétablir l'État de droit, Michel Charasse veut s'attaquer aux privilèges fiscaux et préconise la nomination d'un « véritable proconsul » doté de tous les pouvoirs.

PROPOS RECUEILLIS PAR CHRISTINE CLERC

LE FIGARO. – Voilà trois semaines que le préfet Erignac a été assassiné et l'on attend toujours un signe du retour de l'autorité de l'État en Corse. Vous aviez demandé la proclamation de l'état d'urgence. Regrettez-vous de n'avoir pas été entendu par Lionel Jospin et Jean-Pierre Chevènement ?

Michel CHARASSE. – Même si rien n'est encore visible, vous ne pouvez pas en déduire que le gouvernement est inactif. Pour ma part, je lui fais confiance pour mener une politique de fermeté d'ailleurs amorcée par Alain Juppé après l'attentat contre la mairie de Bordeaux. Malheureusement, M. Juppé a cru bon de l'assortir de la création d'une zone franche : trois cent millions de francs de plus déversés chaque



Michel Charasse : « Il faut d'abord qu'il y ait, à Matignon, un coordonnateur de la politique corse. Un homme à poigne qui repère tout et surveille tous les ministères, afin qu'aucune faiblesse ne soit plus tolérée. » (Photo Martine Achambault/Le Figaro.)

... et annulée par le Conseil constitutionnel ! Les mouvements nationalistes ont fini par s'épuiser. Mais je rappelle qu'en dehors de ce fantasme du « peuple corse », Joxe avait surtout procédé, après 1988, à l'épuration des listes électorales. On l'a oublié. Or, depuis deux ans, curieusement, tous les faux électeurs radiés ont reparu sur les listes. De 1981 à

paye donc des voleurs et des fraudeurs ! Quant à Jean-Louis Debré, il a laissé passer sans réagir les centaines d'encagoulés qui se rendaient à une conférence de presse dans le maquis ! Etonnez-vous, après cela, que plus de cinquante Corses actuellement en prison pour des faits de terrorisme, ne soient toujours pas jugés ! Un président de conseil général de

dérobent. Il faut donc transporter depuis Marseille une unité du Génie de l'armée, avec des bulldozers et des pelleuses, pour qu'elle détruise tout en 48 heures et reparte en laissant des tas de pierres et de gravats, pour que les gens les voient ! Troisièmement : qu'on fasse enfin exécuter les jugements d'expulsion, car l'État est tellement lâche qu'il préfère indemniser

voyous, violents ou assassins connus comme le « loup blanc » ? Cinquièmement : il faut faire le recensement de tous les contribuables. En finir avec ces retours massifs d'avertissements qui n'arrivent jamais à leurs destinataires. Recenser aussi toutes les pensions. J'ai connu un maître-nageur qui touchait une allocation de handicapé ! Sixièmement : obliger les banques à appliquer les avis de tiers détenteur, alors qu'elles préviennent leurs clients pour leur permettre d'échapper aux saisis des comptes. Contrôler tous les bars et tripots en envoyant pendant six mois des renforts de la métropole. Septièmement : modifier le droit successoral. Napoléon avait décidé que les Corses n'auraient pas de délais pour déclarer une succession. De là à attendre plus d'un siècle ! Je serais partisan d'exonérer ceux qui font leur déclaration avant six mois. Les autres devraient payer.

– **Heureusement pour vous, votre mère corse n'habite plus sa maison de Corte ! Vous ne craignez pas de mettre l'île à feu et à sang ?**

– Il faut savoir ce que l'on veut ! Si l'on veut que cela change, il faut que les Corses soient enfin traités comme les autres citoyens français. La République n'est pas une dictature, mais elle doit savoir faire respecter ses lois. A Clermont-Ferrand, si l'on reçoit une subvention pour une écurie, on ne l'utilise pas pour construire une boîte de nuit ! Sinon, on est condamné. On paie une amende

FRANCE

Le 4 FÉVRIER 1998.

Michel Charasse et Gilbert Mitterrand s'en prennent à Michel Rocard dans l'affaire Dumas

M. Hollande déplore la « place excessive » des entourages

Les propos de M. Rocard sur l'affaire Roland Dumas ont provoqué une vive polémique au PS. L'avocat de Christine Deviers-Joncour, une proche

de M. Dumas incarcérée depuis novembre 1997 dans l'affaire Elf, a jugé « inacceptable » son maintien en détention provisoire. « On veut

qu'elle mette en cause Roland Dumas, a-t-il lancé sur LCI, en disant : " J'ai versé à Roland Dumas tant sur la commission que j'ai reçue. " C'est faux. »

LES DÉCLARATIONS de Michel Rocard, dans *Le Journal du dimanche* du 1^{er} février, au sujet du rôle éventuel qu'aurait joué Roland Dumas, alors ministre des affaires étrangères, dans la vente, en 1991, de six frégates à Taïwan, provoquent une vive polémique dans la « famille » socialiste. L'ancien premier ministre avait estimé que François Mitterrand « aimait à s'entourer de gens un peu à la limite ». Lundi 2 février, sur RMC, Jean-Christophe Cambadélis, chargé au secrétariat national du PS des fédérations et des relations extérieures, et peu suspect de mitterrandisme, a affirmé qu'il « préférerait Michel Rocard quand il nous parle de géopolitique ou quand il essaie de faire avancer les 35 heures que lorsqu'il règle ses comptes ».

A Bordeaux, où il participait, en compagnie de Laurent Fabius, d'Alain Juppé et de Danielle Mitterrand, à l'inauguration du pont François-Mitterrand, un des fils de l'ancien président, Gilbert Mitterrand, député PS de Gironde, a qualifié la phrase de M. Rocard de « mesquine, injuste et un peu lâche ». « Elle est mesquine car elle vise qui, quoi ?, a souligné M. Mitterrand. Elle est lâche car qui peut répondre ? Elle est petite car le débat n'est pas là. Quand on apporte des doutes, je n'ai pas dit des accusations, il faut les préciser. » « Sinon, on reste au niveau du corbeau qui était d'ailleurs la caricature du personnage », a-t-il ajouté en faisant allusion à la marionnette de M. Rocard dans « Le Bébête show ». « Je le préférerais dans le rôle du prétendant, il était moins dangereux », a noté le maire de Libourne.

Plus acide encore, l'ancien ministre Michel Charasse, qui joue le



rôle de gardien du mitterrandisme, a estimé, lundi sur LCI, que M. Rocard « continue à régler ses vieux comptes. Il s'est opposé toute sa vie à François Mitterrand. L'expérience a montré qu'il n'était pas capable d'accéder aux plus hautes responsabilités de l'Etat ». Dans le langage imagé qui lui est propre, le sénateur PS du Puy-de-Dôme a affirmé que « Michel Rocard est dans la situation qui est celle du châtelain qui engrosse la bonne et qui sort ensuite avec une manifestation de curés pour aller la lapider ».

FIN « BALZACIENNE »

M. Charasse a mis au défi l'ancien premier ministre de « mettre des noms » sur ces « accusations », en observant qu'« il y a quand même un certain nombre de ministres dans ce gouvernement, à

commencer par le premier, qui ont été des collaborateurs ou des ministres de François Mitterrand ». Jugeant M. Rocard « très mal placé pour faire la morale », le maire de Puy-Guillaume a affirmé que « c'est à lui qu'on doit cette funeste loi d'amnistie » [de 1990], qui « devait bénéficier à un certain nombre de gens qu'il connaissait ». « Je veux que les Français sachent que François Mitterrand n'en voulait pas et que c'est une invention de Michel Rocard », a ajouté M. Charasse.

Plus circonspect, Charles Pasqua, sénateur RPR des Hauts-de-Seine, a indiqué sur LCI que le propos de M. Rocard était « assez fort, probablement trop ». « Mais je connaissais François Mitterrand beaucoup moins bien que Michel Rocard », a ajouté l'ancien mi-

nistre de l'intérieur. Dans un entretien au *Parisien* du mardi 3 février, Max Gallo, ancien porte-parole du gouvernement de Pierre Mauroy, qui a pris depuis plusieurs années ses distances avec François Mitterrand et avec le PS, estime que « Michel Rocard énonce une vérité que personne ne peut nier ». « Ceux qui veulent se boucher les yeux et, apparemment, il y en a encore, ont tout à fait le droit de réagir ainsi. Mais l'Histoire a déjà tranché », ajoute l'écrivain, qui qualifie la fin du second septennat de François Mitterrand de « typiquement balzacienne ». « Sous cet angle, ajoute-t-il, les propos de Rocard me paraissent d'un réalisme prudent ».

« DÉRIVE MONARCHIQUE »

Premier secrétaire du PS, François Hollande se démarque tant de M. Rocard que des fidèles de l'ancien président en jugeant, dans un entretien au *Parisien* du 3 février, que le droit d'inventaire, cher à Lionel Jospin, « est toujours d'actualité ». « Le problème, souligne M. Hollande, qui fut un collaborateur de François Mitterrand à l'Élysée au début de son premier septennat avant de rejoindre M. Gallo puis, une courte période, M. Dumas, c'est que Michel Rocard a toujours eu des relations conflictuelles avec François Mitterrand. Or, personnaliser les choses n'est jamais une bonne façon de procéder ». Evoquant « une dérive monarchique » de la V^e République qui « a éloigné le peuple de ses représentants et donné une place excessive aux entourages », M. Hollande prône une profonde réforme des institutions.

Michel Noblécourt

Le 24 JANVIER 1998.

Passé d'armes entre M. Charasse et M^{me} Guigou sur l'indépendance des juges

Tous deux ont travaillé avec François Mitterrand

LA RÉFORME de la justice ne suscite guère l'enthousiasme de Michel Charasse. L'ancien ministre socialiste du budget, qui saisit la moindre occasion de planter quelques banderilles dans le camp des juges, n'a pas manqué de faire connaître son sentiment sur le sujet, lors du débat organisé jeudi 22 janvier au Sénat.

Certes, le sénateur du Puy-de-Dôme ne trouve rien à redire à la volonté du garde des sceaux, Elisabeth Guigou, de « rendre la justice plus accessible, plus rapide et répondant au besoin de sécurité », encore moins à son souci de « garantir enfin la présomption d'innocence et interdire l'arrestation arbitraire ». Sur ce point, M. Charasse espère d'ailleurs qu'au terme de la réforme « les juges seront enfin contraints d'admettre que la torture a été supprimée avant la Révolution et que le sadisme, le chantage et la vengeance que constitue trop souvent la détention provisoire sont incompatibles avec l'œuvre de justice dans la République ».

Restent les conséquences de l'indépendance du parquet. Sur ce sujet, l'ancien collaborateur de François Mitterrand, qui préférerait, de loin, que l'on enseigne le « sens de l'Etat » aux magistrats, « craint le pire ». Après avoir multiplié les citations des « meilleurs penseurs » de la fin du XVIII^e siècle, époque à laquelle ont été jetées « les bases de l'organisation judiciaire démocratique », M. Charasse a prédit à ses collègues des perspectives particulièrement sombres.

« DÉGRADANT ET INDIGNE »

« Que mettre dans la loi pour assurer la loyauté républicaine des parquetiers ? », s'est-il interrogé. Assurément pas ce que suggère la Place Vendôme, a-t-il répondu. Les instructions générales qui continueront d'être adressées aux procureurs ? Le droit d'action propre dont disposera le garde des sceaux ? « Tout cela est dégradant et indigne de la République et de l'Etat », assure-t-il. D'autant que, selon lui, le pire est à venir : « Après deux ou trois camoufflets

bien touillés par deux ou trois campagnes de presse, le garde, ridiculisé, n'osera plus user de ses pouvoirs, qui tomberont vite en désuétude. »

« Quelle aventure pour la nation si elle doit devenir impuissante, menacée, ridiculisée à la face du monde par les exploits d'un "petit juge" ! », s'est exclamé l'ancien ministre du budget, qui a connu de sérieux démêlés avec le juge d'instruction Laurence Vichnievsky pour avoir refusé de comparaître comme témoin dans l'affaire des bureaux d'études proches du PCF. Après avoir ajouté Jaurès – « le socialisme, c'est la République jusqu'au bout » – à la liste de ses citations, M. Charasse a précisé qu'il « dispensait » son auditoire du « testament politique [du] président François Mitterrand ».

Ni cette référence à « celui qui fut notre maître », ni une petite tape amicale sur l'épaule de M^{me} Guigou, qui elle aussi a longtemps travaillé au côté de François Mitterrand, n'ont suffi à amadouer le garde des sceaux. « Nous ne sommes plus en 1789, a-t-elle sèchement répliqué. Deux siècles ont passé, pendant lesquels la démocratie s'est installée dans les esprits, a-t-elle noté. Toute l'histoire de la République a consisté à émanciper la justice du pouvoir politique. » Et d'enfoncer le clou : « Les magistrats ont gagné en indépendance pour le bienfait de la démocratie. » « Je trouve extraordinaire que l'on trouve extraordinaire de soumettre l'Etat et le ministre au droit. (...) Je trouve extraordinaire que l'on trouve extraordinaire que le ministre de la justice veuille exprimer sa position en toute transparence », a-t-elle poursuivi, avant d'inviter M. Charasse à « ne pas vivre dans un monde virtuel ».

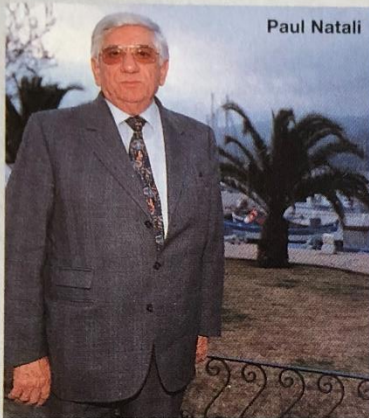
« N'est-il pas temps de sortir de ce climat de défiance réciproque entre les politiques et les juges ? Si on continue sur ce chemin-là, je crains qu'on ne puisse bientôt plus donner très cher de notre démocratie », a prévenu la ministre de la justice.

Jean-Baptiste de Montvalon

FRANCE

Paul Natali l'empereur

Derrière ses lunettes noires, avec son éternelle cigarette vissée au coin des lèvres, « Monsieur Paul », comme l'appellent ses adversaires, s'efforce de donner le change. Et il clame à la face de ceux qui « *lui cherchent des poux dans la tête* » qu'il est « *serein devant la justice* ». Il est vrai qu'elle a déjà poursuivi Paul Natali, mais sans grand résultat, pour une vieille affaire de fraude fiscale. Il n'avait été condamné alors, en 1996, qu'à 100 000 francs d'amende et quinze mois de prison avec sursis, sans déchéance de ses droits civiques. Mais, cette fois, le danger se fait beaucoup plus pressant. Après avoir essuyé un cui-



Paul Natali

sant revers aux élections territoriales et perdu la présidence du conseil général de Haute-Corse la semaine dernière, l'« intouchable » pourrait devenir vulnérable.

La fortune du clan Natali, qui règne en maître sur le nord de l'île depuis vingt ans, ne se mesure pas seulement en dizaines de millions de francs. L'argent n'est, en effet, que l'un des attributs du « système Natali », qui repose sur un réseau de proches disposés à des postes clés de l'île, tandis que « Monsieur Paul » conserve toujours la présidence de la chambre de commerce et d'industrie de Bastia. Son épouse, Anne-Marie, est maire de Borgo, riche commune au sud de Bastia. Il a placé un homme de confiance, Jean-Marc Cermolacce, à la tête de la caisse d'allocations familiales de Haute-Corse et un élu de sa liste au conseil exécutif de la collectivité territo-

riale. Parallèlement, Paul Natali domine par famille interposée un véritable petit empire économique implanté en Corse et à l'extérieur. Nul, sauf lui, n'en connaît les contours avec précision. Présent dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, mais également dans le domaine touristique, le groupe Natali possède une douzaine de sociétés.

De là à penser que « Monsieur Paul » abuse de sa position pour aider ses amis à obtenir les marchés publics les plus juteux, il n'y a qu'un pas. Le procureur de la République de Bastia l'a franchi en ouvrant une information judiciaire. Trois commandes passées en 1995 et 1996 – sans

que cela émeuve alors particulièrement les fonctionnaires chargés du contrôle de légalité – intéressent aujourd'hui les magistrats. Elles concernent la construction de la caserne de gendarmerie de Borgo, un pont sur la route départementale 81 et l'aménagement du port de Centuri, dans le cap Corse.

Paradoxe insulaire ? La justice, d'une manière infiniment plus modérée, emboîte ainsi le pas aux nationalistes du groupe clandestin Fronte Ribellu, qui, dès 1995, menaçaient d'éliminer Paul Natali, accusé de truster les marchés, s'il ne démissionnait pas de ses fonctions électives. Protégé depuis par des policiers d'élite, l'homme fort de la Haute-Corse n'a pas plié. Bien au contraire, il s'est efforcé d'étendre son influence à l'ensemble de l'île. Fortement appuyé par son vieil ami Charles Pasqua, Paul Natali – qui officiellement n'a pas la carte du RPR – a joué son va-tout en tentant de doubler les deux autres piliers de la droite insulaire, le RPR Jean Baggioni et l'UDF José Rossi, dans la course à la présidence de la collectivité territoriale. Mais sans succès.

Rattrapé par la justice, menacé de mort par les clandestins, sanctionné par ses électeurs et abandonné par plusieurs de ses « amis » politiques, Paul Natali avance désormais en terrain miné. ■

DOMINIQUE VERSINI (EN CORSE)

PROJET DE LOI • Le Parlement s'empare de la réforme judiciaire

264

- Premier examen de passage pour le projet de loi sur la réforme de la justice d'Elisabeth Guigou à l'Assemblée.
- Le débat parlementaire d'orientation se poursuivra dans une semaine au Sénat.

APRÈS LE TUMULTE soulevé mercredi par Lionel Jospin, le ministre de la Justice Elisabeth Guigou n'avait pas la tâche facile, hier, pour présenter sa réforme devant les députés. L'hémicycle au grand complet a écouté son discours qui présentait les grandes lignes de son projet de loi : l'amélioration de la justice au quotidien, qu'elle a jugée « prioritaire », la garantie des libertés, « attendue », et une redéfinition « incontournable » des rôles du garde des Sceaux et du parquet. Cette fameuse rupture du cordon ombilical entre l'institution judiciaire et le pouvoir exécutif est au cœur de tous les débats qui vont se poursuivre dans une semaine au Sénat.

Un parquet indépendant ou pas ? Difficile, en effet, toutes tendances politiques confondues, de s'opposer à l'instauration d'une justice plus rapide, plus proche du citoyen et garante de ses libertés. En revanche, l'indépendance du



Le garde des Sceaux Elisabeth Guigou a jugé hier « prioritaire » une amélioration de la justice au quotidien.

parquet n'est pas du goût de tout le monde, tant à droite qu'à gauche. Du sénateur socialiste Michel Charasse au Mouvement des citoyens de Jean-Pierre Chevènement, ils sont nombreux dans les rangs de la majorité à s'y opposer. Un avis tranché partagé par Philippe Séguin et Edouard Balladur. Aux antipodes, la jeune garde des députés socialistes dont Arnaud Montebourg, soutenue par le Syndicat de la magistrature qui représente le tiers du corps judiciaire, est favorable à un parquet totalement indépendant.

Entre les deux extrêmes, des parlementaires qui devraient se retrouver dans le subtil dosage pré-

senté par le gouvernement : suppression des instructions individuelles dans les affaires politico-financières et nomination de tous les magistrats, y compris ceux du parquet, sur avis conforme du Conseil supérieur de la magistrature... mais sur proposition du garde des Sceaux. Une indépendance sous haute surveillance, « dès lors que la magistrature a des pouvoirs, mais n'est pas un pouvoir », a tenu à rappeler Elisabeth Guigou.

Actuellement, le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), rénové en 1993, examine la nomination de tous les magistrats, à l'exception des procureurs généraux, qui sont nommés en Conseil des ministres comme les préfets. Le CSM, qui pourra désormais exercer un véritable droit de veto sur la nomination des magistrats à des postes clés, aura des pouvoirs renforcés. Sa composition sera réformée : plus de la moitié de ses membres seront désormais extérieurs au corps judiciaire.

Pierre angulaire de la réforme de la justice voulue par le gouvernement, cette modification du fonctionnement du CSM nécessite une révision constitutionnelle et donc l'accord de l'Assemblée et du Sénat réunis en congrès. Un consensus politique qui risque d'être difficile à obtenir, lors des débats parlementaires au printemps prochain.

SOPHIE SEROUSSI

Quelle justice pour les ministres ?

par Pierre Kramer

Depuis la révision, en 1993, de la Constitution pour pallier un vide qui laissait, de fait, impunis les agissements répréhensibles de ministres indélicats, on sait qu'une nouvelle juridiction a été créée, la Cour de justice de la République, devant laquelle les membres du gouvernement sont jugés lorsqu'ils ont été reconnus pénalement responsables des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions et qualifiés crimes ou délits au moment où ils ont été commis.

A l'occasion d'un colloque organisé par l'Association française pour l'histoire de la justice, Robert Badinter a magistralement résumé la difficulté de la question des ministres devant la justice :

« Dans une démocratie, la responsabilité pénale des ministres ne peut être substituée à leur responsabilité politique, sans risque de voir la justice altérée. Encore faudrait-il que ne soient pas épargnés, de ce fait, au nom de la raison politique, ceux dont les actes ne sont qu'infractions de droit commun, et qui, même ministres, ne doivent pas trouver, dans la séparation des pouvoirs, une sorte d'immunité juridictionnelle qui énerve la République et exaspère les citoyens. »

L'article 68-1 de la Constitution, en limitant la compétence de la Cour de justice de la République aux actes accomplis par les ministres dans l'exercice de leurs fonctions, donne-t-il un critère précis de compétence de cette nouvelle juridiction ?

La notion d'actes commis dans l'exercice des fonctions et les conséquences qui en découlent pour leur auteur est bien connue des juristes, aussi bien en droit civil et en droit pénal qu'en droit administratif.

En droit civil, c'est une question délicate qui a beaucoup agité la jurisprudence. Pour que la responsabilité d'un employeur soit engagée du fait dommageable de son salarié, le préposé doit avoir commis un dommage dans l'exercice de ses fonctions. Le droit civil, comme l'observe le professeur Lombois, est familier de cette notion. La jurisprudence, pour présumer que cette responsabilité prend bien sa source dans l'exercice des fonctions, retient comme indice qu'il y a un lien entre responsabilité et fonction : instrument, lieu, type de prestation, comme un employé de banque offrant des placements.

Ainsi, alors que, pour la chambre criminelle en 1988, n'a pas agi hors de ses fonctions l'agent technico-commercial qui a établi un bon d'enlèvement pour s'approprier des colis entreposés chez son employeur, la deuxième chambre civile de la Cour de cassation a jugé, en 1990, que s'est placé hors de ses fonctions le directeur d'une agence bancaire qui a détourné à son profit des fonds versés par un parent en applica-

tion d'un système de prêt mis au point en raison de relations personnelles des intéressés.

La présomption selon laquelle un préposé agit en règle générale dans l'exercice de ses fonctions se renverse s'il est établi cumulativement que le préposé a, d'une part, visé un but personnel et, d'autre part, dépassé ses attributions sans y être autorisé...

Ce dernier cas de figure se retrouve en droit administratif sous le vocable que tous les étudiants en droit connaissent, celui de la

titre personnel. Mais, en ce qui concerne la responsabilité pénale des membres du gouvernement, il ne s'agit pas nécessairement d'une alternative. Il pourrait aussi y avoir cumul. Et, dans certains cas, un partage pourrait être opéré entre, d'une part, les infractions susceptibles de relever des juridictions de droit commun, parce qu'il ne peut être dans les fonctions d'un ministre de s'enrichir au passage en commettant des infractions du type abus de confiance, recel d'abus de biens

bateau de militants écologistes dans le port de quelque lointain pays ou de pas respecter les règles des marchés publics.

Mais qui pourrait, à présent, sérieusement soutenir qu'il serait dans l'exercice des fonctions d'un ministre quelconque de participer à un délit dont il aurait retiré un profit personnel ?

Ainsi, le privilège de juridiction dont bénéficient les membres du gouvernement depuis 1993 devant la Cour de justice de la République pour des actes délictueux commis dans l'exercice de leurs fonctions ne crée pas d'immunité et ne met pas les ministres à l'abri de poursuites pénales de droit commun, dès lors qu'il existe des présomptions que par leurs agissements, à des fins personnelles, ils se seraient placés en dehors des missions d'intérêt général à eux confiées.

Le temps n'est plus, semble-t-il, où, comme dans *La Chartreuse de Parme*, le comte Mosca, premier ministre et grand ami de la Sanseverina, pouvait s'écrier avec regret et le plus sérieusement du monde, alors qu'il venait d'être remercié : « Et dire que je n'ai même pas eu le temps de m'enrichir ! »

Pierre Kramer est substitut général à la cour d'appel de Paris.

Qui pourrait à présent sérieusement soutenir qu'il serait dans l'exercice des fonctions d'un ministre quelconque de participer à un délit dont il aurait retiré un profit personnel ?

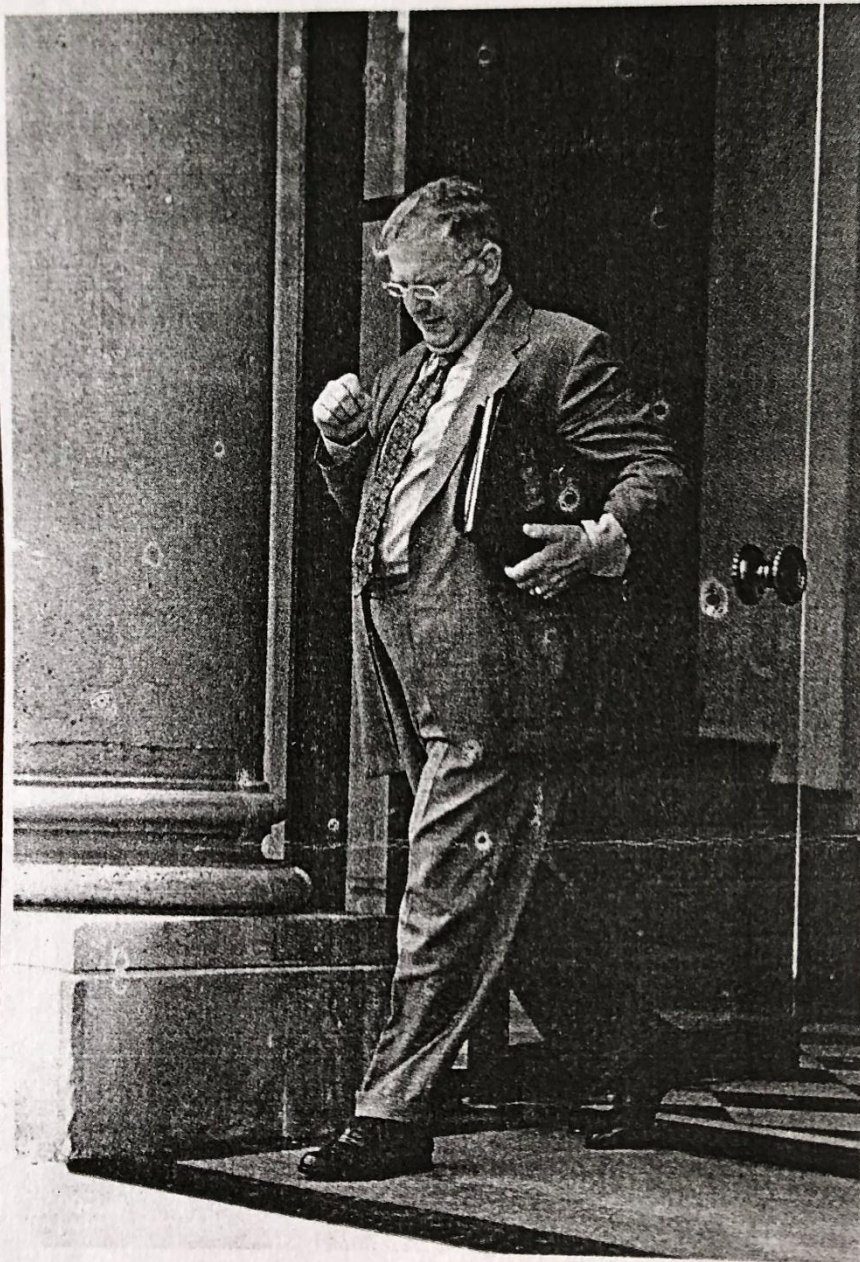
« faute détachable du service ». En simplifiant, si, chauffeur du préfet, je renverse un piéton en me rendant, dans le cadre de mes attributions, au conseil général, c'est l'Etat qui sera responsable des dommages causés ; mais si, le soir après le service, empruntant sans autorisation le véhicule de l'administration, j'ai un accident identique, c'est alors une « faute détachable du service » dont je devrais assurer la responsabilité à

sociaux ou complicité d'escroquerie, et, d'autre part, les crimes ou délits qui pourraient relever de la compétence de la Cour de justice de la République.

Dans cette seconde catégorie doivent être comprises les infractions commises de manière désintéressée, en quelque sorte, dans le cadre d'une politique gouvernementale, pour le bien supposé de la République, comme par exemple le fait d'envoyer couler le

Les piliers du socialisme

Michel Charasse, ministre du Budget. Le 19 septembre, à la télévision (TF1), il dit: « Tout le monde sait bien que s'il y avait 2,7 millions de vrais chômeurs en France, ce serait l'explosion sociale. Les maires savent à quoi s'en tenir sur la situation de beaucoup de prétendus demandeurs d'emploi. » Ces déclarations ont choqué dans les rangs du parti socialiste, sans pour autant corriger les courbes du chômage. Son indemnisation coûte quelque 120 milliards de francs. Il représente 9,5% de la population active, contre 6% en Allemagne. Michel Charasse a obtenu un succès égal auprès des agriculteurs en colère.



L'homme aux bretelles

~~Il a son franc parler aussi, mais garde toujours une plus grande retenue qu'un Charles Pasqua ou qu'un Michel Charasse.~~ Dans l'entourage de François Mitterrand, ce conseiller auprès du président de la République est un personnage haut en couleur,

189

*Les Eminence, Grise,
de Christine Fauvet-Mycia*

tout à fait atypique. Il n'a pas, et c'est le moins que l'on puisse dire, le langage châtié d'un inspecteur des finances. « Grande gueule », râleur, volontiers provocateur, il a l'humour ravageur et la dent assassine. Ses collègues préférèrent compter au nombre de ses amis que de ses ennemis.

Ses dîners de permanence à l'Elysée sont fort courus. Là, grand maître des lieux, son éternel havane à la bouche, l'œil plissé à peine distinct derrière le halo de fumée qui l'entoure, la serviette de table glissée entre les bretelles de son pantalon — les unes plus fantaisistes que les autres —, il régale ses convives d'anecdotes, d'histoires à la Fernand Raynaud où son sens du canular le dispute à son goût pour l'irrespect, la provocation, la démesure. Un festival d'où seuls sortent épargnés le président de la République et Gaston Defferre, les deux grands hommes de sa vie.

En 1962, il a fini son droit et Sciences-Po, et se prépare à entamer sa quatrième année de médecine quand le Puy-de-Dôme donne aux socialistes trois députés. Ils font appel à leur « pays » — Michel Charasse est né à Chamalières — pour tenir leur secrétariat. Il ne faut pas plus d'un an à Michiel Charasse pour être distingué par Gaston Defferre, le « Monsieur X » lancé par *L'Express* pour faire pièce à François Mitterrand dans la future bataille présidentielle. Il est intégré à l'équipe du maire de Marseille. Il le suit au groupe socialiste de l'Assemblée nationale dont il devient, peu après, secrétaire administratif adjoint. Son ingéniosité fait merveille. Il n'a pas son pareil pour monter les coups les plus tordus, dénicher un article du règlement tombé dans le plus profond des oubliis, ficeler un recours devant le Conseil constitutionnel, orchestrer dans l'ombre une bataille d'amendements, bref semer la plus grande des pagailles et épuiser l'adversaire, un peu comme le fera plus tard Philippe Séguin face à un Parti Socialiste majoritaire au Palais-Bourbon.

En même temps, Michel Charasse mène ses propres batailles en Auvergne. Un peu par hasard la première fois. Aux élections législatives de 1968, il n'est que le suppléant de Roland Viel qui affronte Valéry Giscard d'Estaing dans la deuxième circonscription du Puy-de-Dôme. Mais quand le malheureux Viel attrape en pleine campagne une otite, c'est à lui de monter en première ligne contre le futur président de la République. De ces cam-

pagnes où les candidats vont, dans le rude hiver auvergnat, de village perdu en hameau isolé par la neige, il garde de bons souvenirs. Comme de ce jour de chahut au théâtre municipal de Riom. Valéry Giscard d'Estaing, qui devait y tenir réunion avant son adversaire, arrive en retard. Il ne s'aperçoit pas que dans la salle les militants socialistes ont peu à peu remplacé les sympathisants giscardiens. Gros chahut, tant et si bien que Valéry Giscard d'Estaing choisit de battre en retraite. Pour gagner la sortie à l'arrière, on lui suggère de passer sous le théâtre. Les militants saisissent la manœuvre. Ils montent sur la scène et commencent, hilares, à taper du pied en cadence. La porte de sortie, elle, se trouve malheureusement bloquée et ce n'est que quelques bonnes minutes plus tard que Valéry Giscard d'Estaing retrouve l'air libre, couvert de poussière et de toiles d'araignée. Le futur chef de l'Etat aura sa revanche un peu plus tard. Il prendra le chasse-neige pour redescendre d'un village, tandis que son malheureux concurrent, tout occupé à finir son discours, ne s'aperçoit de rien. Il ne lui restera plus qu'à passer la nuit dans une étable en attendant le lendemain que les routes soient à nouveau dégagées. Pour qui a le rhume des foins, c'est terrible !

Près de dix-neuf années à l'Assemblée nationale. C'est dire que Michel Charasse en connaît tous les mécanismes, toutes les subtilités et tous les hommes. Mais il devra attendre 1981 pour devenir à son tour parlementaire. Il entre alors au Sénat au siège de Roger Quilliot, nommé ministre de l'Urbanisme et du Logement. Pas son premier mandat, puisque, en 1977, « pour faire plaisir aux copains », Charasse devient maire de Puy-Guillaume, premier magistrat d'une commune qui compte 1 700 habitants. Il mène ses administrés à la baguette. Avec lui, les syndicats ne survivront pas longtemps, pas plus que les écoles privées. Anticlérical, Michel Charasse goûte pourtant fort l'humour de son curé qui, en 1962, consacra son sermon à une violente attaque contre le référendum du général de Gaulle et, quelques années plus tard, peu désireux de célébrer une messe pour la mort du Général mais ne sachant comment l'expliquer à ses ouailles, se sortira de cette impasse en laissant sur la porte de son église une pancarte avec ces simples mots : « Pas de messe aujourd'hui... Je suis à Colombey. »

S'il passe tous ses week-ends à Puy-Guillaume, se passionne

pour la réalisation d'un hôtel quatre étoiles pour les personnes âgées ou défend l'apprentissage de l'anglais dès l'école maternelle, il aime aussi qu'on lui « foute la paix ». Il fuit les cérémonies, les remises de décorations, les vins d'honneur, les nocées d'argent. Seule entorse: le banquet des sapeurs-pompiers, qu'il honore chaque année de sa présence. Le reste du temps, il goûte le calme de la maison qu'il a achetée, sans savoir, assure-t-il, que François Mitterrand y avait trouvé refuge en 1943, au milieu d'une famille de quinze enfants, quinze filles!

C'est dans cette maison que s'est réunie autour du président de la République toute l'équipe élyséenne un jour d'avril 1986 pour mettre au point l'après-16 mars, fixer le nouveau mode de vie et les règles de la cohabitation. Avec, en point d'orgue, la potée préparée par Danièle Charasse. Un vrai régal, dit-on.

En 1986, Michel Charasse travaille déjà depuis cinq ans pour François Mitterrand à l'Élysée. Au lendemain de l'élection présidentielle de 1981, il est à l'Assemblée nationale, et c'est là que le joint au téléphone le nouveau président de la République: « Qu'allez-vous faire maintenant? Vous présenter aux législatives? » Michel Charasse ne sait pas encore mais il a à peine le temps de répondre que François Mitterrand lui propose de l'emmener à l'Élysée. Michel Charasse est ennuyé. En janvier, il a déjà donné sa parole à Gaston Defferre. Si le président du groupe socialiste est nommé ministre, il le suivra pour diriger son cabinet. « Seul Gaston Defferre peut me délier de mon serment », explique-t-il au président de la République. Deux jours après, Michel Charasse, délié de son serment par Gaston Defferre, est au travail. Discreètement, dans son coin. Le président lui a demandé de ne dire à personne qu'il rejoindra l'équipe élyséenne. Il réfléchit à la dissolution de l'Assemblée nationale, à l'organisation de la prise de fonction à l'Élysée en tenant compte d'un fâcheux contretemps: la démission du grand chancelier de l'ordre de la Légion d'honneur, qui devait remettre au président de la République les insignes de grand maître de l'ordre.

A l'Élysée, Michel Charasse est appelé à seconder Pierre Bérégovoy, secrétaire général de la présidence. Un an plus tard, il est directement rattaché à François Mitterrand comme conseiller. « Généraliste avec attributions », comme il se définit lui-

192

même, il touche à tout. Mais ses domaines de prédilection restent le fonctionnement des institutions, les relations avec les collectivités locales, le Conseil constitutionnel et le Parlement, les élections, auxquels s'ajoutent quelques autres dossiers classés « top secret ».

Un coup de téléphone et le voilà parti, ses livres de droit constitutionnel sous le bras. Pour Latche, où le chef de l'Etat souhaite le voir. Pour Le Caire, où il rejoint discrètement François Mitterrand deux jours avant que ne soit annoncé l'abandon du projet de loi Savary et proposé un référendum sur le référendum. Pour la Crète, où le président de la République rencontre le colonel Kadhafi. Ses allées et venues sont ignorées de tous ou presque. Autant Michel Charasse peut tenir en haleine des heures un auditoire en racontant mille et une histoires, les unes plus folles que les autres, autant il devient muet comme une tombe quand il s'agit de parler de son rôle à l'Élysée. Dans son petit bureau au quatrième étage de l'Élysée, il multiplie les notes pour François Mitterrand, entretient son réseau de relations — qui dépasse largement les frontières du Parti Socialiste. Il bondit de son bureau à la petite table où est posée sa machine à écrire. A peine trouve-t-il le temps d'écrire pour lui la belle aventure élyséenne.

Une grande affection le liait à Gaston Defferre, dont l'absence, il l'avoue, lui pèse parfois. Une grande admiration l'attache à François Mitterrand qu'il a suivi « parce que c'était le plus grand ». Aujourd'hui, il est l'un de ceux que le président de la République rencontre et consulte le plus souvent.

En 1974, Michel Charasse est déjà auprès de lui pour la campagne présidentielle. Il joue les « globe-trotters », comme il dit, et se fait, un peu à la Pasqua, une spécialité d'aller mettre de l'ordre là où il faut. Les DOM-TOM ont sa préférence. Aux Comores, il réquisitionne le seul avion de l'archipel — que le pilote soit giscardien ajoute du sel à l'affaire — et va, pour François Mitterrand, à la pêche aux voix en usant de toutes les astuces aux limites de la légalité. Dans les villages, il rafle tous les billets de banque distribués généreusement par de précédents visiteurs, les coupe en deux: « L'autre moitié vous sera rendue si vous votez bien... »

Les années passent, les histoires s'ajoutent aux histoires.

193

Vraies ou fausses, elles entretiennent la légende. C'est vrai pour Charles Pasqua. C'est vrai pour Michel Charasse. Aussi roublard l'un que l'autre et... corse. Enfin du moins Michel Charasse l'est-il par sa mère, mais cette moitié-là a toute sa place dans son cœur. Charles Pasqua place Beauvau, Michel Charasse à l'Elysée. Les deux hommes entretiennent de très bonnes relations et se tutoient.

Au moment du redécoupage de la carte électorale, un des collaborateurs du ministre de l'Intérieur, Hervé Fabre-Aubrespy, informe régulièrement Michel Charasse de l'évolution du dossier quand ce dernier n'assiste pas lui-même, silencieux, aux réunions récapitulatives place Beauvau. Le ministre et le conseiller se rendent à l'occasion des services. Quand Michel Charasse, avec Gilles Ménage, essaie de projeter sur les nouvelles circonscriptions les résultats des précédents scrutins, Charles Pasqua met fort obligeamment les ordinateurs du ministère à sa disposition. Et il n'est pas rare de voir les deux hommes s'isoler, avant ou après le conseil des ministres, pour quelques secrètes conversations. Dans l'affaire du Carrefour du Développement, chacun peut mesurer alors jusqu'où sont prêts à aller l'Elysée d'un côté, l'Intérieur et Matignon de l'autre. ✕

Charasse veut envoyer des bulldozers en Corse

L'ancien ministre propose de détruire toutes les constructions illégales, et suggère sept mesures « impitoyables ».

Trois semaines après l'assassinat du préfet Erignac, Michel Charasse, ancien ministre socialiste du Budget, qui avait réclamé « l'état d'urgence » en Corse, propose sept mesures « impitoyables » et préconise la nomination d'un « véritable proconsul » doté de tous les pouvoirs.

● « **Il faut taper à la caisse** », explique Michel Charasse, en suggérant de « multiplier les contrôles fiscaux des sociétés mafieuses, sans oublier celles liées aux mouvements ter-

roristes, qui sont connues et archiconnues, par des équipes spéciales venues de Paris. Je suis sûr qu'en faisant parler ces contribuables ou leur comptabilité on retrouverait vite les assassins du préfet Erignac ».

● « **Souvenez-vous de tous les Al Capone** coincés par le fisc à Chicago. Enfin, tout de même ! On a été capables de retrouver Carlos au Soudan, et on ne serait pas capable d'interpeller dans une île d'à peine 200 000 habitants dix ma-

fieux, voyous, violents ou assassins connus comme le loup blanc ? » s'exclame le sénateur socialiste du Puy-de-Dôme.

● « **Il faut qu'une unité du génie de l'armée, avec des bulldozers et des pelleteuses, détruise, en quarante-huit heures, tous les immeubles construits sans permis, et reparte en laissant des tas de pierres et de gravats, pour que les gens les voient.** »

(Les propos recueillis par **Christine CLERC**, page 4)

ans plus tard, en 1974, quand il quitte à son tour le PSU
rallier le PC. Les liens se nouent plus tard — en 1978 —

Dans l'équipe on tâtonne un peu. Claude Erignac...
Plus de détails avec à cette nouvelle venue.

STRATEGIES FRANCAISES

LES JUGES ET L'ETAT.

EDOUARD BALLADUR.

(1)

CARACTERE DE LA FRANCE.

En France, jamais les juges n'ont eu avec l'Etat des rapports d'une durable stabilité; tantôt soumis, trop soumis, tantôt rebelles, voire insurgés, tantôt fonctionnaires dociles, tantôt arbitres indépendants, leur rôle a constamment oscillé d'un extrême à l'autre.

L'incapacité de définir pour la magistrature une place incontestable dans les institutions est une constante de notre histoire.

C'est par la force des armes, le poids de la fiscalité et le magistère de la justice que le pouvoir royal s'est imposé et que le pays a été unifié.

Rendre la justice, arbitrer les conflits entre les particuliers, empêcher les querres privées, ne permettre à personne de régler par la violence ses différends avec quiconque était le premier devoir du pouvoir politique, sa justification, le motif de se renforcer, dans la bonne conscience de servir l'intérêt général.

A l'origine, les juges étaient des fonctionnaires comme les autres, agissant au nom du roi, souvent exposés à la vindicte des

STRATEGIES FRANCAISES

puissants dont ils devaient empêcher les empiètements, qu'ils devaient progressivement soumettre à la loi commune imposée peu à peu face aux justices seigneuriales ou ecclésiastiques. Longtemps, ils se tinrent à ce rôle, "gens du roi" fidèles et dociles.

SAUF durant les guerres civiles, le parlement de PARIS lui-même, aussi infatué qu'il fut de son prestige, s'opposait rarement à la volonté royale. Dans les circonstances graves, les Etats généraux jouaient un rôle plus décisif que le parlement.

TOUT CHANGEA lorsque la monarchie, soucieuse de tirer argent de tout, généralisa la vénalité des offices, accepta leur transmission héréditaire comme un bien patrimonial.

Les juges devinrent totalement indépendants de l'Etat.

Titulaires d'offices de judicature qui apparaissaient comme leur propriété personnelle, ils constituèrent un corps entièrement distinct des commis et de autres agents de l'administration royale. Enivrés par leur situation éminente, leurs prétentions allèrent croissant: ne se contentant plus de contrôler le respect

STRATEGIES FRANCAISES

de la loi par les particuliers et l'administration, ils tentèrent de contrôler la loi elle-même, au nom des « lois fondamentales du royaume », principes supérieurs non écrits, définis par eux et dont ils s'affirmèrent les défenseurs et les garants. (2)

Comme une ordonnance devait être enregistrée au parlement de Paris afin d'avoir force obligatoire, ce dernier s'arrogea le droit de refuser l'enregistrement; chaque fois il fallut un « lit de justice », manifestation éclatante de la volonté royale, pour l'y contraindre. Allant plus loin, à l'instigation de la régente ANNE d'AUTRICHE, plus tard du régent Philippe d'Orléans, il cassa le testament de Louis XIII, puis celui de Louis XIV: imprudence des détenteurs provisoires du pouvoir qui, pour mieux affirmer le leur, de toute façon temporaire, en sapèrent durablement les bases. Au XVIII^e siècle, la tête tourna aux parlements: ils prétendirent être antérieurs à la France et à la monarchie, à l'origine de l'autorité de celle-ci, émanation et héritiers de hommes libres qui désignaient le souverain à l'époque franque! Au nom de ce fantasme, ils livrèrent la guerre au roi,

STRATEGIES FRANCAISES

s'opposant à toute réforme fiscale, administrative ou judiciaire, défendant l'immuabilité des privilèges sous le couvert d'un combat contre la tyrannie monarchique. Les révolutions, écrivait Georges Pompidou, sont souvent le fait de privilèges insatisfaits. Plus que toute autre classe, c'est la noblesse de robe qui déclencha la Révolution.

Celle-ci ne lui en eut aucune reconnaissance. Elle affirma la primauté du pouvoir politique et de la loi, que seule la souveraineté nationale exprimée par l'Assemblée était habilitée à voter, et interdit impérativement aux juges toute action contraire. Le principe de la séparation des pouvoirs, théorisé par MONTESQUIEU à l'imitation de l'Angleterre, n'eut jamais cours. Les juges demeurèrent un pouvoir subordonné et contrôlé, au nom de la prééminence de la démocratie. Alors que sous l'Ancien Régime, en absence de codification dans de larges domaines du droit, où règles et coutumes diverses faisonnaient, les juges créaient le droit, désormais cette prérogative fut strictement réservée aux assemblées détentrices du pouvoir législatif. L'idée d'un pouvoir judiciaire, indépendant des deux autres, égal aux deux autres, condition pour que la justice règne dans

STRATEGIES FRANCAISES

la société, n'était pas une idée républicaine. (3)

Depuis la guerre, le courant s'est rapidement inversé. En 1946, puis en 1958 et davantage encore en 1993, le Conseil Supérieur de la Magistrature, composé en majorité de magistrats élus par leurs pairs, gardien des carrières et garant de l'indépendance des juges, a vu son rôle s'accroître. Les tribunaux judiciaires se sont arrogé une mission sans cesse plus étendue d'interprétation de la loi; parfois ils ajoutent à celle-ci bien au-delà de la volonté du législateur. L'évolution est la même pour le Conseil d'Etat d'Etat et les tribunaux administratifs.



**STRATEGIES
FRANCAISES**

Club de réflexion

PORTFOLIO

STRATEGIES FRANCAISES



STRATEGIES FRANCAISES



STRATEGIES FRANCAISES



STRATEGIES FRANCAISES





MOT D'ACCUEIL



**STRATEGIES
FRANCAISES**

Club de réflexion

STRATEGIES FRANCAISES

Présentation de M. Michel Charasse, le 3 Mars 1998.

Monsieur le sénateur,

Soyez le bienvenu dans le cadre de
soirées organisées par l'association

STRATEGIES FRANCAISES

Créée en 1994
à Bordeaux, elle vise d'abord à
rencontrer des hommes d'entreprise
- les étudiants que nous étions
cherchant à nouer des contacts
afin de trouver un emploi - tout
en profitant de la gastronomie.

Comme des NOMADES, ces êtres chers
à Jacques Attali, les membres de Géofi ont
migré à Paris, ville destinée d'une certaine
"jeunesse française". Aujourd'hui, à la
suite de M. Hubert Védrine (pour ceux
qui ont collaboré avec le Pdt F. Mitterrand),
vous nous gratifiez de votre présence.

Nous vous avons contacté suite à la parution
d'un ouvrage de bons mots de F. Mitterrand
que vous avez supervisé.

Et si nous vous avons invité, et si nous
avons posé ce bulldozer au centre de cette

STRATEGIES FRANCAISES

table, ce n'est pas pour jouer aux hamsters des salons parisiens, mais plutôt pour rencontrer cet homme - bulldozer.

Car un bulldozer, cela sert à déblayer:

- les problèmes
- les fraudeurs du fisc
- le terrain politique.
- les affaires difficiles.

cela sert à dégager :

- de passages en force
- une majorité en situation difficile
- de surplus budgétaires pour boucler la loi de finances.

cela sert à boucher les trous:

- du déficit budgétaire.
- des finances de la Sécurité sociale.
- éventuellement du financement du PCF.

cela sert à aplanir :

- des différences avec votre collègue CH. PASQUA.
 - la situation là où les problèmes surgissent.
 - les inégalités, les inéquités que le fisc peut produire malgré lui.
- 